

SIAE des communes du BAS-LAN

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



*Service de l'Adduction d'eau potable*



**Exercice  
2024**

SIAE des communes  
du Bas Languedoc  
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15  
34 340 MARSEILLAN



# Sommaire

<b>1. Contexte</b>	<b>3</b>
1.1. Juridique et national	3
1.2. Evolution du contexte international et local	4
1.3. Le Syndicat	6
<b>2. Indicateurs Financiers</b>	<b>8</b>
2.1. Indicateurs financiers	8
2.2. Prix de l'eau	9
<b>3. Orientations Budgetaires période 2024-2034</b>	<b>10</b>
3.1. Investissements à long terme - Période 2024 / 2034 :	10
3.2. Présentation des projets sur le durée du mandat – 2024 / 2026	11
3.3. La prospective financière 2024-2034	18
<b>4. Les Orientations Budgétaires 2024</b>	<b>19</b>
4.1. Analyse du compte administratif 2023	19
4.2. Travaux programmés de l'année 2024	19
4.3. Orientations pour le Budget de 2024	20
4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2024	20

# 1. CONTEXTE

## 1.1. Juridique et national

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de :

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Avant la bascule de la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires devait intervenir dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du budget primitif ([art. L 2312-1](#)). Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT, [art. L 5217-10-4](#)).

En revanche, pour les activités et services suivis selon une autre nomenclature budgétaire et comptable (notamment les nomenclature M4 et M22), ce délai demeure fixé à 2 mois ([art. L 2312-1](#)).

Pour le Syndicat , le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

**Débat d'Orientations  
Budgétaires**

**Vote du Budget 2024  
Avant le 15 avril 2024**

**Maximum 2 mois réglementaires et  
au plus tard le 15 avril de l'année**

**Comité Syndical  
du 27 mars 2024**

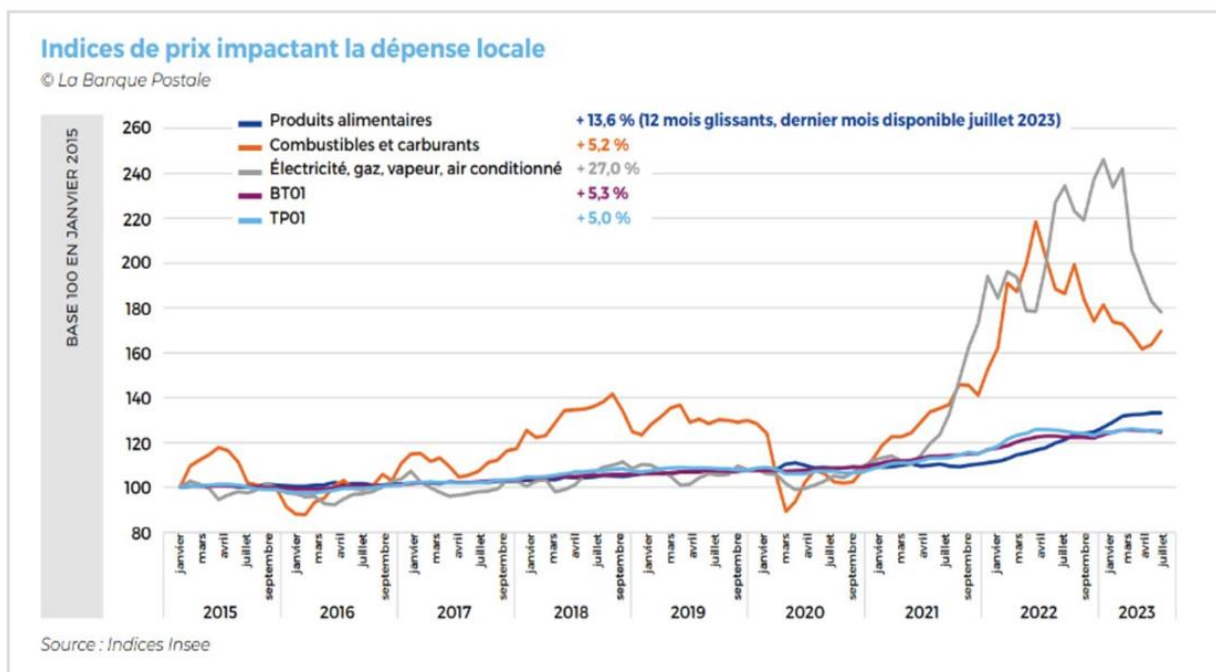
**Comité Syndical  
du 9 avril 2024**

## 1.2. Evolution du contexte international et local

À l'instar de l'exercice précédent, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement<sup>1</sup> complexe et instable. Ce contexte international fait désormais peser une instabilité permanente sur les économies européennes, celle de la France en particulier : la crise sanitaire en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine en 2022, le retour du conflit armé au Proche Orient en cette fin d'année 2023 sont autant de sources d'inquiétude qui fragilisent les économies européennes par leurs répercussions sur la confiance des habitants, l'endettement des Etats et la hausse des prix de nombreux marchés.

Au niveau international tout d'abord, le Projet de Loi des Finances s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures ». La BCE a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre 2023. Naturellement, le coût des emprunts pour les collectivités progresse.

Au niveau national ensuite, la Banque Postale anticipe une progression des dépenses de fonctionnement 2023 de 5,8 % soit la plus forte évolution depuis 16 ans. Le graphique illustre les pics d'inflation de l'électricité et de l'alimentation, notamment, sur la fin 2022 et le premier semestre 2023.



Les prévisions macro-économiques du Projet de Loi des Finances pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

Néanmoins, bien qu'une décélération de l'inflation se soit amorcée en 2023 (+ 4.8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6.3 % en février 2023), les collectivités pourraient rester impactées par :

- Les effets en année pleine des mesures d'augmentation du point d'indice (+ 3.5 % en juillet 2022 suivie d'une augmentation de + 1.5 % à partir de juillet 2023) ;
- L'attribution de points d'indice supplémentaire à chaque agent au 1er janvier 2024 ; Et, le cas échéant, de nouvelles mesures.

Perspectives à moyen terme	2023	2024	2025	2026	2027
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	4.8 %	2.5 %	2.0 %	1.75 %	1.75 %



Concernant l'activité du Syndicat, l'année 2023 est marquée par :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le service est exploité par la SEMOP « Eau du Bas Languedoc ». L'actionnariat de la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » est détenu à 40% par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (SBL) et 60% par la société SUEZ EAU France.

Le Syndicat, au cours de l'année 2022, a participé aux réunions :

- Du Conseil d'Administration
  - Du Comité Stratégique
  - Du Comité de Suivi.
  - Du Comité de Mission
- En date du 21 décembre 2022, l'Avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau, qui a été signé, a pour objet :
    1. La commune de Murviel-lès-Montpellier sort du périmètre contractuel le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Aussi, conformément à l'article 2.2.3. Modification de périmètre, et à l'article 19.1 – alinéa 1., cette évolution ouvre droit à une révision contractuelle. Les modifications apportées au contrat de concession ont pour objet de modifier le périmètre géographique du contrat de concession et de tirer les conséquences de la sortie de la Commune de Murviel-lès-Montpellier du contrat de concession. La modification envisagée est fondée sur l'article R. 3135-1 du Code de la commande publique.
    2. Le SBL demande au Concessionnaire de prendre en compte les charges relatives aux conventions d'occupation du domaine public conclues avec des tiers, relatives à l'occupation d'espaces n'appartenant pas au SBL et qui sont nécessaires à la gestion du service public de l'eau potable. Les modifications apportées au contrat de concession sont fondées sur l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique.
    3. L'article 12.5 relative aux modalités de comptabilisation financière du renouvellement ne sont pas en cohérence avec les dispositions de l'article 16.2 du Contrat et 3.3 de l'Annexe 6. Les modifications apportées au contrat de concession sont fondées sur l'article R. 335-7 du Code de la commande publique.
    4. Le Contrat est modifié pour prendre en compte le respect du principe d'égalité des usagers devant les services publics, de neutralité et de laïcité dans ces services issu de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021. Les modifications apportées au contrat de concession sont fondées sur l'article R. 3135-7 du Code de la commande publique.
    5. L'actualisation des tarifs du Contrat a lieu le 1er avril. L'actualisation des tarifs du Contrat du service assainissement de la majorité de communes adhérentes au SBL a lieu au 1er janvier. Pour apporter de la cohérence pour les abonnés des deux services, le SBL demande au Concessionnaire de modifier la date d'actualisation des tarifs du Contrat pour le porter au 1er janvier. Les modifications apportées au contrat de concession sont fondées sur l'article R. 3135-7 du Code de la commande publique.
      - Les modifications apportées au contrat de concession entraînent une modification des redevances du Concessionnaire appliquées aux abonnés du service.
      - Le présent avenant a un impact financier de -0,86% %.
  - Dans le cadre de la modification du SCOT du bassin de thau, les schémas directeurs de distribution d'eau potable pour 9 communes de la SAM doivent être mis à jour afin de tenir compte des nouvelles évolutions de population. Le schéma directeur de production et d'adduction d'eau devra lui aussi être mis à jour en intégrant les nouvelles données de consommation.

Des scénarii d'évolution seront élaborés. Ils définiront pour les années à venir l'organisation et le fonctionnement des ressources et des usines, ainsi que le dimensionnement des conduites d'adduction

(transport) à mettre en œuvre par la Collectivité. Ce qui permet de s'inscrire dans le contexte de changement climatique.

- Depuis le 1er janvier 2023, l'exploitation du service public de distribution d'eau potable est confié à la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole
- Le 5 octobre 2023, le comité Syndicat, a décidé de modifier l'article 9 alinéa 1er de ses statuts relatif à la représentation des membre du Syndicat au sein du comité Syndical :

*« Le SBL est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des établissements adhérents, à raison d'un délégué par Commune territorialement concernée et desservie par le réseau d'adduction du Syndicat et d'un délégué par EPCI membre.*

*Il est désigné pour chaque délégué titulaire, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant appelé à siéger au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire. ».*

En application des dispositions de l'article L. 5212-7-1 du CGCT, les 3 intercommunalités ont approuvées cette modification statutaire. Un arrêté préfectoral a enteriner cette modification.

## 1.3. Le Syndicat

### 1.3.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en délégation de service public par un contrat de concession via une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP), ou la société SUEZ en est le co-actionnaire privé.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La **première catégorie**, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- Sète Agglopolie Méditerranée pour les communes (SAM)
  - BOUZIGUES
  - GIGEAN
  - LOUPIAN
  - MARSEILLAN
  - MIREVAL
  - MONTBAZIN
  - POUSSAN
  - VIC-LA-GARDIOLE
  - VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
  - MONTAGNAC
  - PINET
  - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
  - COURNONSEC
  - COURNONTERRAL
  - FABREGUES
  - LAVERUNE
  - PIGNAN
  - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
  - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
  - SAUSSAN

La **deuxième catégorie**, dénommée les **URBAINS**, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour :
  - AGDE
- Sète Agglopolo Méditerranée pour les collectivités :
  - SETE
  - MEZE
  - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM) pour :
  - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER

### 1.3.2. Composition du Comité Syndical

Pour 2023 , le Comité syndicat est constitués de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants.

Le Bureau comprend 1 Président et 9 Vice-Présidents.

### 1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président et 5 membres.

### 1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président et 5 membres.

### 1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier

Le Président et 5 membres.

### 1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 3 représentants de la société civile.

## 2. INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1. Indicateurs financiers

Les données pour 2023 seront consolidées au mois de juin 2024

#### 2.1.1. Recettes d'exploitation 2023

Recettes d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable

	2021	2022	2023
Total recettes de vente d'eau	5 463 182 €	5 614 600 €	6 739 944 €

#### 2.1.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre **2023** fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023
Encours de la dette	36 468 331,53 €	34 257 876,00 €	32 119 286,48 €
Annuité	3 028 393,09 €	3 010 755,53 €	3 153 697,03 €
Flux de trésorerie	5 742 536,35 €	6 177 837,47 €	7 636 441,78 €
Ratio d'endettement (année)	6,4	5,5	4,2
Population desservie permanente (210 000)	173,66 €	163,13 €	152,95 €
Population desservie estivale (510 000)	72,94 €	67,17 €	62,98 €

#### Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 32,12 M€ au 31 décembre 2023 soit 152,95 € par habitant (calcul pour 210 000 habitants). Il nous faut 4,2 ans en 2032 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

**De nouveaux emprunts seront nécessaires dans cette mandature.** Le financement sera complété par l'autofinancement et les subventions.



## 2.2. Prix de l'eau

### 2.2.1. Le prix de l'eau Ruraux

#### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2021	2022	2023	2024
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	41,0100	10,0000	10,5500	10,9500
	Tranche 1 (0 à 150 m3)	0,6951	0,6080	0,6296	0,6540
	Tranche 2 (+ 150 m3)	0,9160	1,0938	1,1535	1,1981
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	38,0000	37,4500	37,0457
	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,5000	0,6000	0,6526
	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7200	0,8600	0,9353
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,09	0,08	0,08	0,08
	Contre Valeur pollution	0,28	0,29	0,28	0,28
TVA	5,50%				

#### Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2021	2022	2023	2024	
				Facture 120 m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
Exploitant	124,43 €	82,96 €	86,10 €	89,43 €	0,75 €
Collectivité	75,70 €	98,00 €	109,45 €	115,36 €	0,96 €
<b>Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP</b>	<b>200,13 €</b>	<b>180,96 €</b>	<b>195,55 €</b>	<b>204,79 €</b>	<b>1,71 €</b>
Agence de l'eau prélèvement	10,80 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	33,60 €	34,80 €	33,60 €	33,60 €	0,28 €
<b>Sous Total HT</b>	<b>244,53 €</b>	<b>225,36 €</b>	<b>238,75 €</b>	<b>247,99 €</b>	<b>2,07 €</b>
TVA	13,45 €	12,39 €	13,13 €	13,64 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>257,98 €</b>	<b>237,75 €</b>	<b>251,88 €</b>	<b>261,62 €</b>	<b>2,18 €</b>

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,15 €	1,98 €	2,10 €	2,18 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,67 €	1,51 €	1,63 €	1,71 €

### 2.2.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

#### Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

	2021	2022*	2023	2023
SBL	0,0586	0,0770	0,0770	0,0770
SUEZ - SEMOP	0,3078	0,2555	0,2695	0,2799
<b>Sous Total Suez/SBL</b>	<b>0,3664</b>	<b>0,3325</b>	<b>0,3465</b>	<b>0,3569</b>
Agence de L'eau	0,0900	0,0800	0,0800	0,0800
<b>Total HT</b>	<b>0,4564</b>	<b>0,4125</b>	<b>0,4265</b>	<b>0,4369</b>
TVA 5,5%	0,0251	0,0227	0,0235	0,0240
<b>TOTAL TTC</b>	<b>0,4815</b>	<b>0,4352</b>	<b>0,4500</b>	<b>0,4609</b>

## 3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PERIODE 2024-2034

Tout en s'adaptant à la conjoncture économique (inflation, forte augmentation du prix des matières premières, augmentation des taux d'intérêts, pénurie de certains matériaux, ...) et des conditions météorologiques induites par le changement climatique, le Syndicat devra porter des dépenses de fonctionnement et des investissements essentiels pour le territoire, au moins jusqu'en 2026, afin de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité.

La poursuite de la sécurisation du territoire (potabilisation de l'eau de BRL – Usine de dessalement, ...) ainsi que l'amélioration du rendement des réseaux restent une priorité pour le Syndicat.

L'année 2023, avec ses conditions météorologiques exceptionnelles, a accéléré les prises de conscience que le changement climatique concernait également le département de l'Hérault et plus particulièrement le bassin versant de l'Hérault. Il s'est avéré que face à de fortes températures, couplées à un déficit pluviométrique et une sécheresse des sols sans précédent, une partie du territoire du Syndicat a été en situation de crise vis à vis au cours de 'année 2023.

Cette épisode a mis en exergue l'importance de la préservation de la ressource sur les plans qualitatif mais aussi quantitatif.

Les orientations 2024-2026 du Syndicat tiennent compte de ces projections climatiques, à la fois en terme d'impact potentiel localement (*augmentation des besoins en eau, fragilisation de la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif...*) et d'actions préventives à mener (*amélioration de la connaissance du réseau, protection de la ressource, interconnexion de sécurité, sensibilisation aux économies d'eau, ...*)

### 3.1. Investissements à long terme - Période 2024 / 2034 :

Le syndicat pour les 11 prochaines années, soit sur la durée de la SEMOP, doit pour :

- le bon fonctionnement du Service,
- une gestion vertueuse de ses ressources dans le contexte du changement climatique
- un objectif de renouvellement des réseaux de 1% minimum d'ici 2026 et de 1,2 % à l'horizon 2034

financer les travaux pour un montant de 126,51 M€ HT dont :

- Marché à bons de commande à hauteur de 52,1 M€ de travaux (4,7 M€ / an sur 11 ans comprenant la Maitrise d'œuvre) en autofinancement, sur fonds propres.
- Travaux structurants sur les 11 prochaines années : 64,50 M€ dont 55,3 M€ financés par emprunts.

### 3.1.1. Les Projets à financer – 2024 / 2034 :

Projets à financer	Année de réalisation	Montants prévisionnels en K€	TRx inter Syndical	Emprunts	Fonds propres & Subventions
VIAS- Substitution	2024-25	9 000	9 000	8 000	1 000
Forages Pesquier - DUP Forages	2027-28	3 850	3 850	3 000	850
Loupian Adduction réservoir garrigues	2026-27	2 550	2 550	2 400	150
Ø700 - issanka/balaruc	2024-2031	12 800	12 800	9 700	3 100
Injection EAU du Rhone	2028-29	1 550	1 550	1 500	50
Cournonsec surpresseur	2024-25	1 900	1 900	1 800	100
MONTAGNAC Sécurisation	2026-27	5 050	5 050	5 000	50
Réservoirs Moyen Service	2025-24	4 110		4 000	110
Securisation Villeveyrac	2030-31	2 800	2 800	2 800	-
Ø600 monté reservoir Gigean	2028-29	2 200	2 200	2 200	-
Ø1000 - évitement de FLORENSAC	2032-33	12 700	12 700	12 700	-
Ø400 4 500 m3 - relais St cécile	2033-34	2 200	2 200	2 200	-
Réhab conduite St cécille - IFS	2034-35	-	-	-	-
Divers Travaux	2023-34	9 300	3 500	-	9 300
Marcher à bons commandes	2023-34	52 100	-	-	52 100
Article 21 et 20	2023-34	4 400	4 400	-	4 400
<b>TOTAL</b>		<b>126 510</b>	<b>64 500</b>	<b>55 300</b>	<b>71 210</b>

## 3.2. Présentation des projets sur le durée du mandat – 2024 / 2026

### 3.2.1. Raccordement de la commune de Vias

La commune de Vias adhère au Syndicat pour les 3 compétences depuis le 1er Janvier 2017. Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau de la commune le Syndicat souhaite réaliser le raccordement du réseau de distribution d'eau de cette commune à son réseau d'adduction d'eau.

Les forages de la commune sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation .

Ce projet a pour objectif de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage et ainsi substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL).

Marché de maîtrise d'œuvre en cours d'exécution : Le Cabinet Merlin est titulaire

Les différentes études en cours : Etudes environnementales, Etudes Géo-techniques, Traversée SNCF, Traversée canal du Midi, Archéologie, Topographie et le Foncier achat et servitudes de passage

Les travaux sont programmé pour fin 2024 - 2025

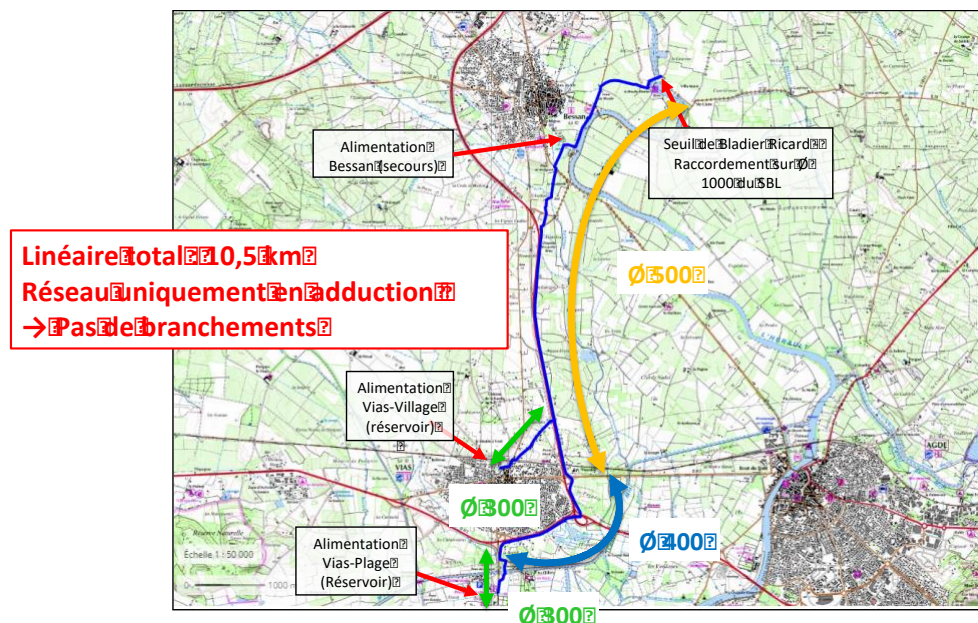
Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 9,00 M€ HT.

Décomposition du coût des travaux.

Travaux	8 000 000 €
Maitrise d'œuvre	350 000 €
Etudes	650 000 €
<b>Total</b>	<b>9 000 000 €</b>

Le syndicat envisage de financer cette opération pour partie sur ses fonds propres à hauteur de 1,00 M€ et par l'emprunt pour un montant de 8 M€

Plan de situation



3.2.2. Cournonsec surpresseur – Adduction des réservoirs

La station de surpression actuelle « Les Ecoles », située au centre de la commune, alimente le réservoir dit « Cournonsec Neuf » (volume = 500 m3) et le réservoir Cournonsec Village (Volume = 150 m3) via une canalisation d'alimentation-distribution. Ce mode de fonctionnement engendre des variations de pression importantes chez les abonnés et complique l'exploitation du réseau.

Le Syndicat envisage la construction d'une nouvelle station de pompage qui permettra d'alimenter directement les 2 réservoirs via une canalisation de refoulement dédiée.

La canalisation qui dessert actuellement le réservoir assurera alors uniquement la fonction de distribution d'eau potable aux abonnés.

Le Projet étudié est :

- Construction d'un nouveau Surpresseur de COURNONSEC (capacité de 140 m3/h) et d'une bache de reprise de 200 m³ située à proximité de la D5.
- Réalisation de l'adduction depuis de D5E7 pour l'alimentation de la bache de reprise et du surpresseur. Conduite d'adduction gravitaire de 1,4 Kms Dn 250 mm) .

- Réalisation de l'adduction depuis la bache de reprise et du surpresseur pour l'alimentation des 2 réservoirs. Conduite d'adduction surpressée de 2,1 Kms Dn 200 mm).
- Foncier et servitudes de passage :
  - Le syndicat maîtrise 100% du tracé.
  - Négociation pour l'achat d'une parcelle pour l'implantation de la Bâche de reprise et du Surpresseur.
  - Négociation d'une servitude de passage pour l'alimentation des 2 réservoirs.

Marché de maîtrise d'oeuvre en cours d'exécution : Le cabinet Merlin est titulaire

L'AVP sera validé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les différentes études en cours ou à lancer :

- Etudes Géo-techniques
- Géo-référencement
- Topographie

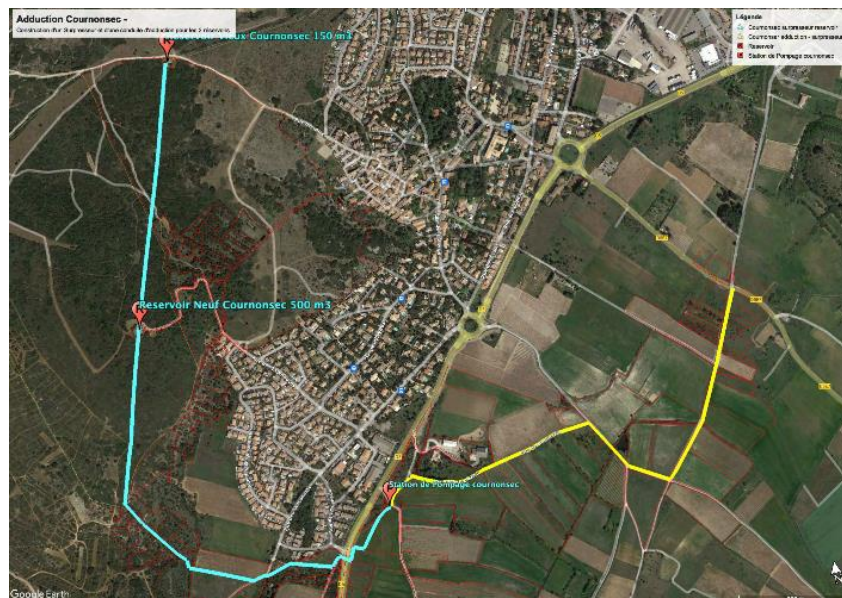
Le syndicat finalise les négociations pour l'implantation de la Bâche de reprise, les travaux prévus initialement en 2022 sont reportés deuxième semestre 2024.

Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'emprunt

Travaux Bâche de reprise et Surpresseur	575 000 €
Travaux conduite adduction	1 170 000 €
Maitrise d'œuvre	85 000 €
Etudes diverses	70 000 €
<b>Total HT</b>	<b>1 900 000 €</b>
<b>Emprunt sollicité</b>	<b>1 800 000 €</b>

Plan de situation



**3.2.3. Raccordement de Montagnac**

La commune de Montagnac est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de la plaine de l'Hérault. Cette ressource est vulnérable du fait de sa connexion avec l'Hérault.

Depuis le rattachement de la commune de Montagnac au SBL, le syndicat envisage donc la sécurisation de l'alimentation en eau potable de cette commune via le raccordement sur le réseau syndical existant.

Le syndicat a réalisé en 2012 la sécurisation du site de Bessilles depuis le réseau de distribution d'eau de la commune de Villeveyrac. Projet Jolimont Bessilles montant des travaux de 850 000€

L'étape aujourd'hui étudiée est :

- Construction du nouveau réservoir de Montagnac de 2000 m<sup>3</sup> (volume en cour de validation) côte radier 97.62 mNGF situé le long de la D5 à proximité du lieu-dit « la Maderque » et l'alimentation de celui-ci par transformation du réservoir actuel en station de pompage (3,5 Kms - 2 conduites Dn200 et 250 mm) .
- Réalisation du tronçon « Bessilles – nouveau réservoir de Montagnac » : pose d'une conduite d'adduction gravitaire entre le réservoir de Bessilles et le réservoir de Montagnac (2,4 Kms - 1 conduite Dn 250 mm) .

Marché de maîtrise d'oeuvre en cours d'exécution (Cabinet Merlin). L'AVP sera validé au dernier trimestre 2024. Les différentes études en cours ou à lancer : Etudes environnementales, Etudes Géo-techniques, Archéologie, Topographie, Foncier achat et servitudes de passage

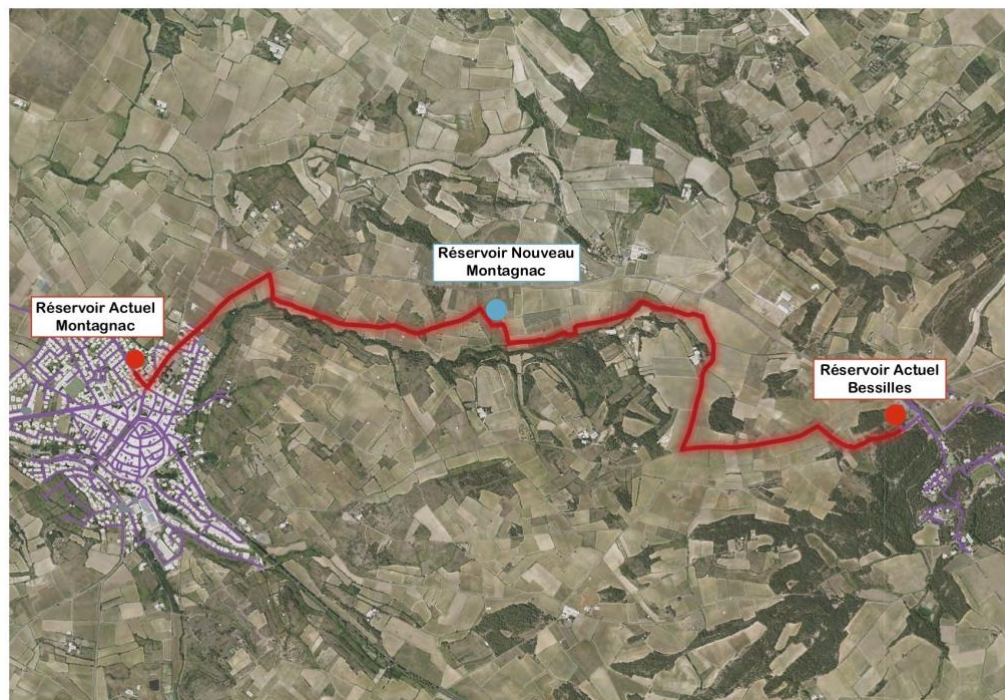
Les travaux prévus initialement en 2024 sont reportés en 2025-26

Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'autofinancement

Travaux réservoir	1 800 000 €
Travaux réseau	2 800 000 €
Maitrise d'œuvre	220 000 €
Etudes diverses	230 000 €
<b>Total HT</b>	<b>5 050 000 €</b>
<b>Emprunt sollicité</b>	<b>5 000 000 €</b>

Plan de situation



### 3.2.1. Réservoir Moyen Service – Gigean

Le Syndicat suite à la mise à jour de ses schémas directeurs à mis en évidence un manque de capacité de volume de stockage sur la Boucle du Moyen Service.

Dans le cadre du Fonctionnement du réseau du Syndicat, il est demandé pour la capacité de Stockage d'avoir un volume de stockage par boucle égal au : **Jour moyen de la semaine de pointe à l'horizon 2040 de la boucle**

Le SDAEP a défini le volume supplémentaire à créer à 4 200 m<sup>3</sup> sur la boucle du Moyen Service.

Marché de maîtrise d'oeuvre est en cours d'exécution (Cabinet Merlin). Les différentes études en cours :

- Etudes environnementales
- Etudes Géo-techniques
- Archéologie
- Topographie

#### Planning des travaux

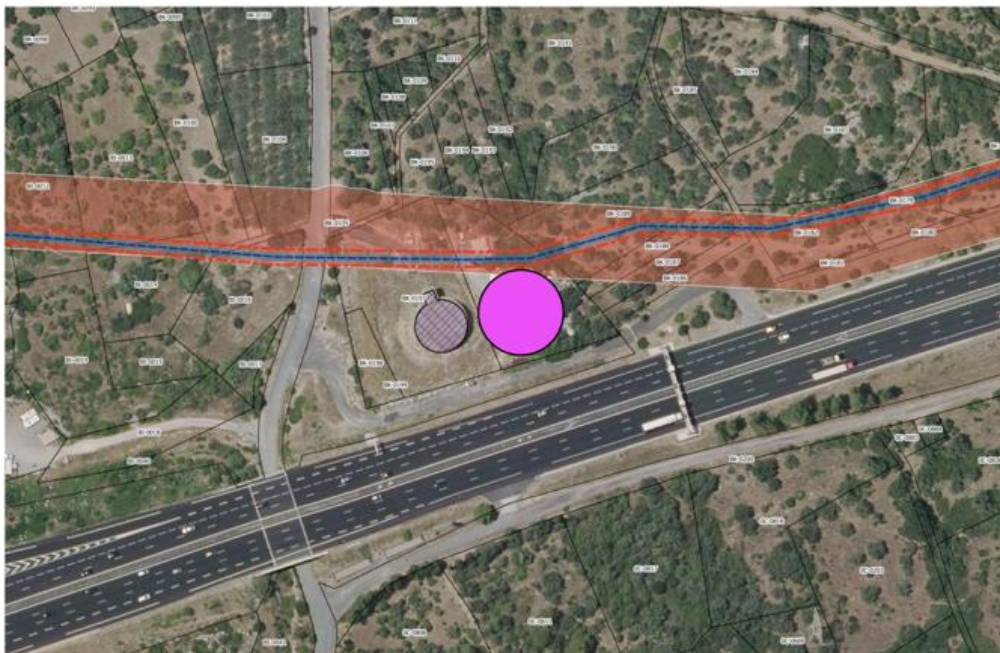
Suite à l'occupation du site par les gens du voyage , Les travaux prévus initialement en 2022 sont reportés en 2025.

#### Montant estimatif

Ces travaux sont financés par l'emprunt

Travaux réservoir	3 850 000 €
Maitrise d'œuvre	187 000 €
Etudes - Divers	73 000 €
<b>Total HT</b>	<b>4 110 000 €</b>
<b>Emprunt sollicité</b>	<b>4 000 000 €</b>

#### Plan de situation



### 3.2.1. Ø700-Ø600 Issanka Sète

Le syndicat envisage le renouvellement de l'adducteur, situé entre la station de pompage d'Issanka (Poussan) et l'entrée de Ville de Sète au niveau du quartier de la pointe courte sur une distance de 7 000 mètres.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases de 2024 à 2034

Les différentes études en cours ou à lancer :

- Etudes environnementales
- Etudes Géotechniques
- Topographie
- Foncier achat et servitudes de passage

#### Montant estimatif

Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 12,8 M€ HT (1er janvier 2024).

Décomposition du coût des travaux.

Travaux	11 860 000 €
Maitrise d'œuvre	760 000 €
Etudes	178 000 €
Total	12 800 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération par sur ses fonds propres à hauteur de 3,1 M € et par l'emprunt pour un montant de 9,7 M€

#### Plan de situation





## Rapport d'Orientation Budgétaire - 2024

### 1ère Phase : pointe courte 2ème entrée Parc Aquatechnique - TCSP Sète Bala

Dans le cadre du projet du TCSP de la SAM, le syndicat doit renouveler 1 080 ml de conduite Ø600 sur le 1er semestre 2024.

A cet effet une convention de préfinancement est établie entre le SBL et la SAM pour un Monnat prévisionnel de 2,4 M€ HT.

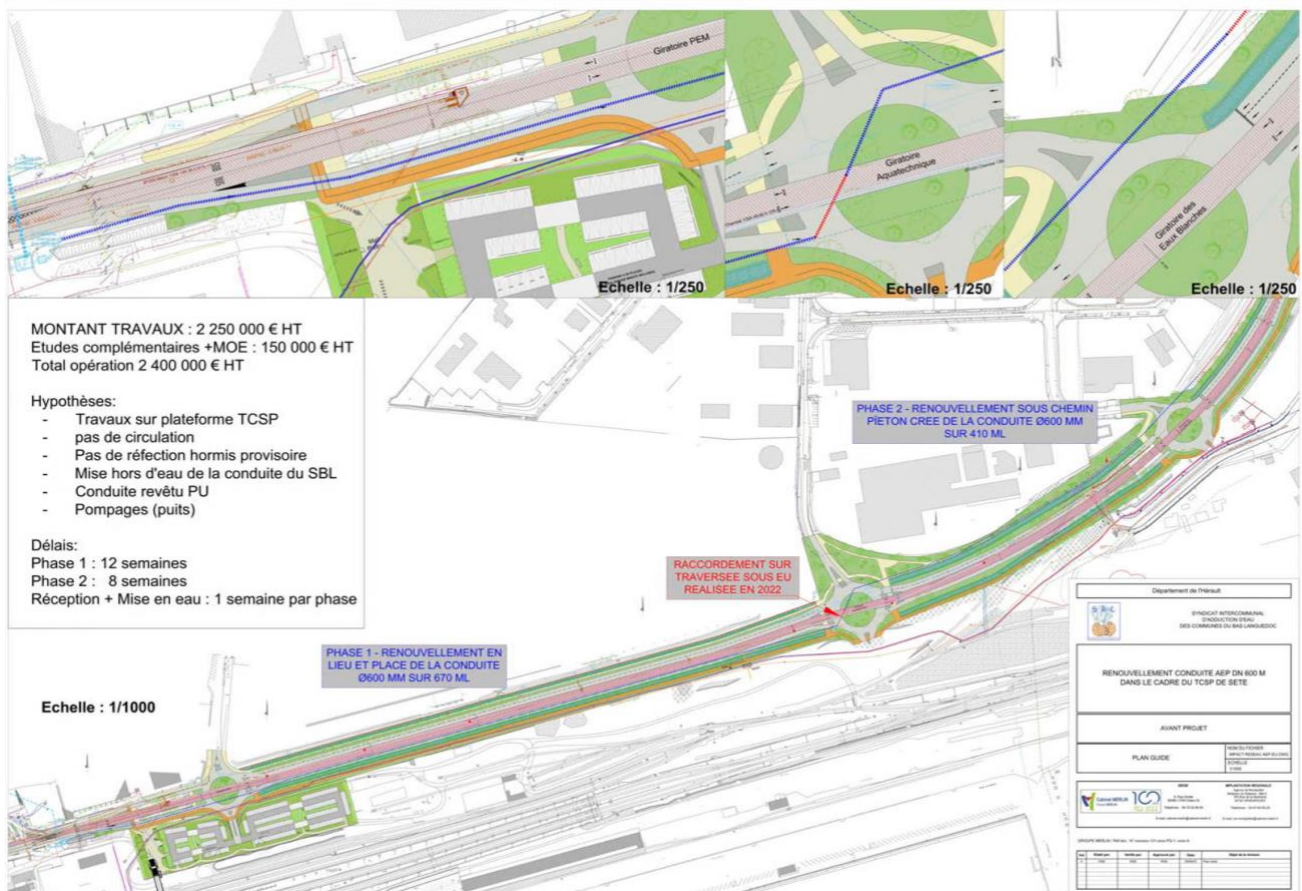
#### Montant estimatif

Ces travaux sont préfinancés par la SAM. Le remboursement interviendra à compter de 2030 par le recours à l'emprunt

Décomposition du coût des travaux :

Travaux	2 250 000 €
Maitrise d'œuvre	120 000 €
Etudes	30 000 €
Total	2 400 000 €

#### Plan de situation



### 3.3. La prospective financière 2024-2034

Analyse prospective sur une durée de 11 ans.

Cumul - Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	4 753	Excédent reporté	-
Personnel	4 613	autres produits gestion courantes	715
Gestion courante	1 805	Ventes	88 600
Intérêts	18 993	Participations	28 530
Amortissements	211	Fonds de soutien	2 844
Charges exceptionnelles	70 700	Quote part de Sub	2 513
Virement investissement	22 827	Produits exceptionnel SEMOP	700
<b>Total</b>	<b>123 902</b>	<b>Total</b>	<b>123 902</b>

Cumul - Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Déficit	1 162	Affectation du résultat réserves	2 355
Quote-part de Sub	2 513	Amortissements	70 700
Remb emprunts	26 366	Autofinancement (vir. expl.)	22 827
Investissements HT	126 510	Subventions	5 360
		Emprunts, avances	55 309
<b>Total</b>	<b>156 551</b>	<b>Total</b>	<b>156 551</b>

#### 3.3.1. Flux de Trésorerie à long terme période 2024-34 en K€

Recettes réelles de fonctionnement		121 389 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-	30 375 €
<b>Flux de trésorerie</b>		<b>91 014 €</b>
Capital de la dette à rembourser	-	26 366 €
<b>Autofinancement Net</b>		<b>64 648 €</b>

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### 4.1. Analyse du compte administratif 2023

<b><u>Exploitation</u></b>	
Dépenses	7 249 853,08 €
Recettes	9 605 101,28
<b>Résultat section Exploitation</b>	<b>2 355 248,20</b>
Report de l'exercice précédent	0,00
<b>Solde section Exploitation</b>	<b>2 355 248,20</b>
<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	7 795 430,42
Recettes	7 666 924,58
<b>Résultat section Investissement</b>	<b>-128 505,84</b>
Report de l'exercice précédent	-1 033 926,73
<b>Solde section Investissement</b>	<b>-1 162 432,57</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 192 815,63</b>

La vue d'ensemble du compte administratif **2023**, en tenant compte des reports de l'année 2022, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire 1 192 815,63 €.

### 4.2. Travaux programmés de l'année 2024

Le montant des projets à engager sur l'année 2024 représente un montant d'investissement 18,71 M€ HT

LES PROJETS	COUTS K€ HT
DUP – Forages - Ressources	20 €
Injection de l'eau BRL - Herault - Doublement Fabrègues	50 €
Réservoirs, Station de Pompages Filliol - Debaille	160 €
Sécurisation de Montagnac	90 €
Vias Raccordement	8 560 €
Cournonsec surpresseur	1 900 €
Ø600 TCSP Sète	2 400 €
Lavérune Ø300	640 €
Travaux Tram - 3M St Jean de Védas	250 €
MBC	4 200 €
Sécurisation Vic la Gardiole	220 €
Travaux villages - Groupement de commandes	220 €
<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>18 710 €</b>

### 4.3. Orientations pour le Budget de 2024

Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	363	Excédent reporté	-
Personnel	360	autres produits gestion courantes	65
Gestion courante	141	Ventes	7 465
Intérêts	979	Participations	1 879
Amortissements	26	Fonds de soutien	474
Charges exceptionnelles	5 452	Quote part de Sub	209
Virement investissement	2 771		-
<b>Total</b>	<b>10 092</b>	<b>Total</b>	<b>10 092</b>

Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	1 162	Affectation du résultat réserves	2 355
Quote part de Sub	209	Amortissements	5 452
Remb emprunts	2 157	Autofinancement (vir. expl.)	2 771
Terrains agencements	400	Subventions	2 160
Investissements	18 710	Emprunts, avances	9 900
<b>Total</b>	<b>22 638</b>	<b>Total</b>	<b>22 638</b>

### 4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2024

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le solde à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.**

Elle traduit l'équilibre :  $RRF - DRF > \text{Capital dette à rembourser}$ .

#### L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (2 157 K€ au minimum soit  $RRF - DRF$ ).



**Cet objectif est atteint.**

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (subventions).

Recettes réelles de fonctionnement en K€	9 883 €
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	- 1 869 €
<b>Flux de trésorerie en K€</b>	<b>8 014 €</b>
Capital de la dette à rembourser en K€	- 2 157 €
<b>Autofinancement Net en K€</b>	<b>5 857 €</b>

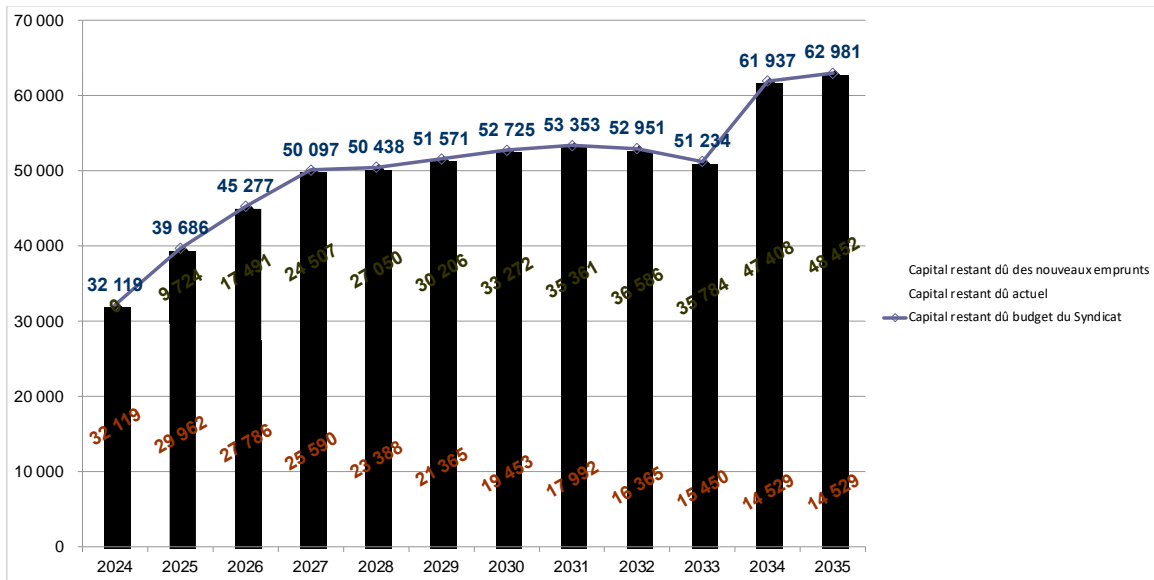
Pour les années à venir, le Syndicat a pour objectif d'investir 4,2 M€ à 5,5 M€ par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum et un taux de renouvellement des conduites de 1% d'ici 2026 et de 1,2 % à l'horizon 2034.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.

La dette

La dette du syndicat sur la période 2024 à 2034 passe de 32 M€ à 14,5 M€ M€ soit un désendettement de 17,60 M€ en l'absence de nouveaux emprunts.

Le Syndicat s'endettera à hauteur de 48,52 M€ soit un endettement supplémentaire par rapport à 2024 de 30,86 m€ pour financer des travaux programmés sur les 11 prochaines années. L'endettement sera en 2035 de 63 M€.



L'annuité moyenne sur la période 2024-2034 est de 3 700 € .

